

# Compte rendu du conseil Municipal du 11 janvier 2012

Présents : REPELLIN Michel , Mmes GAMONET Nicole CHARRASSON Audrey VIGNON Christiane - Mrs CECCONI Serge , REY Jean-Michel , PELLISSIER Denis – ANTRESSANGLE Frédéric / Yolande Berthet secrétaire de mairie

Excusée : MICHELLIER Joël –

Secrétaire de séance : Charrasson Audrey relecture : Vignon Christiane / Serge Cecconi

Présents dans la salle : Thomas Ottenheimer – Mathieu Loïc

L'ordre du jour appelait les points suivants :

- Travaux école
- convention SATESE assistance technique pour la station d'épuration
- DM3
- Demandes de subvention
- délibération du 12/12/2011 concernant la Gélinothe
- Demandes CARON et BERNARD
- questions diverses

---

**Compte rendu novembre 2011 :Ok à l'unanimité** – Il est demandé de rajouter le courrier de Christiane VIGNON

1. Travaux des Ecoles : il est rappelé de ne pas modifier la mission confiée à l'architecte, sinon la consultation ne sera plus valable, le dossier de demande de subvention est donc complet, il sera déposé en préfecture, la municipalité a fait le choix de recourir à un cabinet d'architecte pour monter un dossier global des travaux à réaliser (ceci afin d'obtenir un maximum de subvention) mais à l'intérieur le dossier est scindé en plusieurs phases : 1 tranche ferme : restructuration des sanitaires ( que l'on s'engage donc à faire) et 3 tranches conditionnelles qui sont les suivantes
  - \*Aménagement Hall d'accueil + aménagement dégagement Nord + reprise toiture + balcons logements
  - \* Extension Salle activités - Accessibilité – Préau
  - \* Salle de classe

Nous attendons le chiffrage de la restructuration des sanitaires, et nous nous engageons à les réaliser pour l'été 2012 , soit sur des fonds propres( au cas où nous ne serions pas éligibles aux subventions pour cette année) soit avec le concours des subventions et dans ce cas, il faudra arbitrer le montant des travaux que nous souhaitons engager (pour mémoire, il avait été acté un montant de 250 000€) Ok à l'unanimité

2. Convention SATESE : la mission est la suivante : effectuer des relevés, analyses, des comptes rendus sur la station d'épuration, cette mission est donc importante, le conseil municipal décide de reconduire cette convention **Ok à l'unanimité**
3. DM3 : il est demandé de validité des demandes d'irrecouvrabilité de créances + modifier la saisie des emprunts à taux variables, cette modification ne nécessite pas de trouver de nouveaux crédits Ok à l'unanimité
4. Demandes de subventions : suite à la réception de nombreuses demandes de subventions ( Kiska, La Ferme du Pré, Bottes de 7 Lieux, Médiathèque, « les yeux fertiles », Maison pour Tous, Vercors ski de Fond), et comme les crédits ne sont pas encore ouverts sur ce nouvel exercice, Monsieur le Maire propose de les étudier lors de la préparation du prochain budgets **Ok à l'unanimité** , N Gamonet s'interroge sur le fait que lors du précédent conseil, il a été possible de lever une subvention exceptionnelle de 15000€ pour la Gélinothe alors qu'aujourd'hui cela n'est plus possible .
5. Délibération Gélinothe : Un courrier de Mr Cecconi a été adressé au sous préfet, dans lequel il soulève des irrégularités quant à la délibération prise le 12 décembre 2011 accordant une aide financière de 15000 euros au Foyer de Fond. (En effet la présence de Jean Michel Rey membre du conseil d'administration à titre privé et fils du trésorier de l'association et de Denis Pellissier dont la femme est salariée de cette association représente au yeux de la loi une prise illégale d'intérêt caractérisée.) Monsieur Cecconi précise par ailleurs que Monsieur le sous préfet lui ayant indiqué qu'il informait le Maire. Le courrier est entre les mains du procureur de la république et la procédure est en cours. M Cecconi alerte le Maire et le conseil municipal que , suite à l'Assemblée Générale du Foyer de Fond du 5 janvier 2012, il a constaté que les statuts de l'association précisaient à l'article 9 que l'association était statutairement dirigée par un conseil de quinze membres dont le maire et deux représentants du conseil municipal (Audrey Charrasson et lui même ) ce qui aggrave encore le conflit d'intérêts et la prise illégale d'intérêt, il demande donc au Maire et au conseil municipal d'annuler la délibération du 12 décembre 2011 pendant qu'il en est encore temps et de demander à l'IEDV de proposer une autre solution, celle proposée par cet organisme étant statutairement impossible. Serge Cecconi, demande au conseil et au maire de cesser les querelles stériles et d'aborder intelligemment le problème du Foyer de Fond pendant qu'il en est encore temps avec tous les partenaires concernés : Foyer de Fond, mairie et CCV , plusieurs solutions sont envisageables il suffit d'avoir le courage politique de les envisager.  
N Gamonet souhaite vérifier auprès du conseil que le vote a bien porté sur la phrase suivante : « pour ou contre une subvention spéciale de 15000€ à la Gélinothe »Or, il a été envoyé en préfecture une délibération sur laquelle a été ajouté la mention » sous réserve d'un contrôle financier »Elle tient à souligner que d'une part si cette insertion est bien le reflet des discussions précédents le vote, elle n'a en aucun cas été mentionnée au moment du vote à proprement parler et que par conséquent la légitimité de la délibération envoyée en préfecture est discutable. Et cela d'autant plus que si cette condition avait été ajoutée, le vote aurait peut-être été différent.

6. Demandes CARON et BERNARD : Demande de Mr Caron de régulariser l'implantation de son chalet. le conseil demande à ce que soit spécifié sur l'acte notarié qu'aucun raccordement à des réseaux publics ne sera réalisé par la municipalité - **Ok à l'unanimité**
7. Demande de Mr BERNARD André, qui demande de revoir le positionnement du futur bâtiment du gac FLOREMI : il est rappelé que les délais d'instructions sont légalement passés, (Mr Bernard aurait du et pu faire part de ses doléances pendant ce délai de 2 mois) , il est proposé une rencontre de conciliation entre les deux parties afin de trouver un arrangement

8. Questions diverses :

Ramassage des champignons : l'Office Nationale des Forêts vient de transmettre le résultat de la vente des champignons pour l'année 2011 , elle s'élève pour les 3 communes du lot Vercors ( Die, Marignac et Vassieux) à 4213.06€, cette somme sera allouée à la réparation des routes forestières.

Une réunion entre l'ONF, les mushers et les stations de la Drôme aura lieu le lundi 17 janvier à 18h à la salle des fêtes, afin de revoir la circulation en forêt car certains mushers semblent s'écarter des pistes tracées.

- **Tour de Table :**

S Cecconi : point sur la fête du bleu

Jean Michel : aménagement paysager devant la mairie, où en sommes-nous ? voir avec le fils de Serge

Fin de la réunion à 23h00

Monsieur Serge Cecconi  
Conseiller municipal  
A Vassieux-en-Vercors  
Représentant de la commune au conseil d'administration du Foyer de Fond.  
Vice président de la commission  
En charge de l'Aménagement de l'espace et du développement durable  
A la Communauté de Commune du Vercors

A Monsieur Sibilleau  
Sous préfet  
Sous préfecture de Die

Monsieur le Sous Préfet,

Suite au conseil municipal du 19 janvier 2012, j'ai alerté le Maire et le Conseil Municipal de l'irrégularité de la délibération qui a été votée lors du conseil du 12 décembre 2011 accordant une aide financière de 15 000 euros au Foyer de Fond.

Par ailleurs, suite à l'Assemblée Générale du Foyer de Fond du 5 janvier 2012, j'ai constaté que les statuts de l'association précisaient à l'article 9 que :

« L'association est dirigée par un conseil de quinze membres :

- dix membres élus deux années par l'assemblée générale
- **le maire de la commune**
- **deux représentants du conseil municipal**
- deux membres salariés de l'association, avec voix consultative. »

Ces nouveaux éléments confirment l'irrégularité de cette délibération, le maire et les deux conseillers municipaux (Audrey Charasson et moi-même) faisant partie, selon les statuts, de la direction du Foyer de Fond. Il me semble qu'il s'agit d'une prise illégale d'intérêt.

Ce délit est punissable de prison et d'amendes importantes. Comme conseiller agissant dans le cadre d'une délégation de fonction, ce qui est le cas, je peux être poursuivi pour non dénonciation de faits délictueux. J'ai donc informé le Maire et le conseil municipal que je me désolidarisais de cette décision et que j'en informais les autorités compétentes.

J'ai proposé au conseil d'annuler cette délibération et de trouver une solution statutairement possible pour aider le Foyer de Fond, ce qui a été refusé par Monsieur le Maire prétextant que l'Etat, selon ce que lui aurait dit le Préfet, soutenait la légalité des démarches ainsi engagées.

Enfin, ce montage statutaire me gêne particulièrement. Sur une petite commune comme la nôtre, il génère de fait une situation propice aux mélanges d'intérêts dans un secteur professionnel hautement concurrentiel sur notre territoire. Il reste très difficile, même pour moi, étant élu à ce Conseil d'Administration d'avoir une vision nette de la situation de cette structure tant les choses sont opaques et que certaines informations sont volontairement cachées.

En me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous préfet, mes respectueuses salutations.

Le 17 janvier 2012



